

— On lit dans le *Morning-Herald* :

Le *British-Packet*, qui se publie à Buénos-Ayres, contient dans son numéro du 26 décembre dernier, date des dernières nouvelles reçues de cette ville, des détails très-circostanciés sur l'engagement qui a eu lieu entre les troupes de Rosas et celles de Lavalle. Il ne peut exister de doute que la défaite de ce dernier a été complète, et que ce n'a été qu'à grand-peine qu'il a pu se sauver et éviter ainsi d'être fait prisonnier. Le général Pacheco commandait dans l'affaire contre Lavalle, et non Oribe, qui n'avait pas quitté sa position. Lavalle a fui dans la direction de Cordova. Une lettre de Villa de los Ramos, du 12 décembre, entre dans des détails sur cette affaire de Quebraco Herrado, du 28 du mois dernier.

L'armée de Buénos-Ayres était forte de 4000 hommes et formée par trois divisions, la gauche commandée par le général Pacheco, le centre par le colonel Costa, et la droite par le colonel Lagos. Les deux drapeaux enlevés dans cette bataille sont arrivés ainsi que la cocarde du chapeau de Lavalle. Un des drapeaux est bleu et blanc en étoffe commune, l'autre est bleu et blanc en soie magnifique, et sur l'un des côtés est brodé d'une manière parfaite un soleil.

Cet étendard était connu à Montevideo sous le nom de Bandera de Mayo. On lit en lettres d'or, au milieu du drapeau, cette inscription : *Ejército de valientes*. On a amené en ville le carrosse de Lavalle, ainsi que quatre autres voitures prises sur le champ de bataille de Quebraco-Herrado.

D'un autre côté, l'*Armoricain*, journal de Brest, a reçu une lettre de Montevideo, 17 décembre, qui lui annonce avec détails la défaite de Lavalle aux environs de Santa-Fé. Ses troupes auraient été complètement battues par celles de Rosas.

Cette action, suivant le correspondant de ce journal, serait décisive, et le parti unitaire ne se relèverait plus de cet échec. »

Du 15. — On lit dans le *Morning-Herald* :

« Nous avons des motifs pour croire que le protocole adopté par la conférence de Londres, pour arranger l'affaire d'Orient et pour remplacer le quintuple traité de juillet, aussi bien que le traité d'Unkiar-Skelessi a été accepté par le gouvernement français. Nous avons aussi des motifs pour croire que M. Guizot a l'intention d'en faire la communication à la chambre des pairs dans la discussion sur le projet de loi des fortifications. Le résultat de cet événement sera que la France, l'Autriche et la Prusse procéderont à un désarmement graduel, sinon immédiat. »

FRANCE. — Paris, 13 mars.

Le roi, dans le but d'encourager les équipages de l'*Astrolabe* et de la *Zélée*, avait décidé le 20 mai 1837, que, si l'expédition atteignait le 75° degré de latitude sud, il serait accordé aux officiers-mariniers, matelots et autres, une prime réglée comme suit, savoir : A chaque maître 150 fr. ; à chacun des autres officiers-mariniers, matelots et surnuméraires 100 fr.

Après s'être engagées dans les glaces et y avoir couru de grands dangers, les deux corvettes ont découvert, en 1838, la terre *Louis-Philippe* par le 64° degré, et en 1840 la terre *Adélie* par le 67° degré, barrières infranchissables qui s'étaient opposées à ce qu'elles pussent pénétrer plus loin du côté du pôle.

En considération de tant de zèle et de dévouement, le ministre de la marine a proposé au roi de décider que la prime sera acquise aux officiers-mariniers, marins et surnuméraires de l'*Astrolabe* et de la *Zélée*, ainsi qu'aux héritiers de ceux qui ont péri dans le cours de la campagne. (*Moniteur*.)

Du 15. — M. Mounier et M. le comte Molé ont été reçus hier aux Tuileries. On prétend que M. Mounier, par suite de cette entrevue et d'une nouvelle conférence avec les autres membres de la commission des fortifications, s'est décidé à recommencer son rapport, et que son nouveau travail sera beaucoup moins hostile au projet de loi. On ne paraît plus douter que l'amendement projeté par la loi ne soit rejeté et que la loi ne soit adoptée, telle qu'elle a été votée par la chambre des députés.

On remarque toujours de nombreuses conférences chez plusieurs pairs, hostiles aux fortifications de Paris. On compte maintenant 25 pairs fonctionnaires publics qui sont en ce moment à Paris dans le seul but de donner leur voix au projet de loi.

Il est toujours question d'un discours que M. le duc d'Orléans prononcerait, et l'on paraît croire que son langage déterminera beaucoup de pairs à se désister de leur opposition.

Du 16. — M. Mounier a fait aujourd'hui son rapport sur le projet relatif aux fortifications de Paris. Ainsi qu'on s'y attendait, la commission propose un amendement d'après lequel l'enceinte continue serait rejetée.

L'art. 2 du projet de loi serait ainsi conçu :

« Art. 2. Les travaux comprendront 1° des ouvrages casematés et fermés à la gorge, et ayant pour points principaux St-Denis,

Charenton, les hauteurs d'Ivry et le Mont-Valérien ; 2° une enceinte de sûreté embrassant les deux rives de la Seine. »

— Le *Galignani's Messenger*, numéro de ce jour (15 mars), publie l'article suivant :

« Vendredi soir le comte d'Hartig, attaché à l'ambassade d'Autriche, est parti de Paris avec des dépêches du comte d'Appony pour le cabinet de Vienne. Nous croyons pouvoir assurer que ces dépêches ont trait aux conférences qui, depuis quelques jours, ont eu lieu entre M. Guizot et les ambassadeurs des puissances qui ont pris part aux conférences de Londres, au sujet des protestations de Méhémét-Ali contre les stipulations coupables (*obnoxious stipulations*) du firman du sultan.

Les représentants de ces puissances ont informé M. Guizot que, quant au droit que se réserve le sultan de désigner les officiers supérieurs de l'armée égyptienne, ils regardent cette prétention comme une affaire d'administration intérieure, et, suivant l'esprit du traité du 15 juillet, il ne leur est pas libre de s'en mêler. Quant au principe d'hérédité du pachalick, l'ambassadeur d'Autriche, après en avoir délibéré avec ses collègues, a déclaré à M. Guizot que cette condition ayant formé la base des conférences et du traité du 15 juillet, il n'est pas douteux que les cours d'Autriche, de Berlin et de St-Petersbourg exerceront toute leur influence auprès de la Porte, afin d'obtenir pour Méhémét-Ali la concession que la France désire en sa faveur.

On a ajouté que la promesse du comte d'Appony sous ce rapport a été formelle, mais qu'elle a été accompagnée de la condition que, lorsque cette concession aurait été obtenue, la France abandonnerait son état d'isolement et contribuerait à régler les autres points de la question d'Orient, tels que la position ultérieure des habitans de la Syrie, etc.

Il paraît que le cabinet français a de son côté contracté un engagement à cet effet. Il a été convenu aussi que le cabinet français n'enverra pas de réponse à une note reçue, il y a peu de jours, de lord Palmerston, avant l'arrivée de la réponse du prince de Metternich aux dépêches dont le comte d'Hartig est le porteur. C'est donc à Vienne que la question d'Orient sera discutée et probablement arrangée. (*Probably settled.*) »

— On lit dans le *Journal de Saint-Etienne*, du 14 mars :

« Il y a dans la manufacture d'armes de Saint-Etienne une activité des plus remarquables. Le ministre de la guerre a envoyé, à la fin du mois de février dernier, une commande de 50,000 fusils qui devront être confectionnés en sept semaines. 1500 fusils à percussion destinés à l'armée d'Afrique ont été expédiés, il y a deux jours, pour Toulon. Un nombre considérable de carabines est parti presque en même tems pour Vincennes.

» On se fera une juste idée des travaux dans tous les ateliers de la manufacture royale, quand on saura que le salaire des ouvriers s'élève par semaine à 50,000 fr.

» Ce grand déploiement de travail occupe avantagement la classe très-nombreuse des armuriers à Saint-Etienne. »

— La chambre des pairs a entendu aujourd'hui le rapport de M. Mounier sur les fortifications de Paris. On savait déjà quelles étaient les résolutions de la commission, quels amendemens elle proposerait ; le nom seul du rapporteur aurait suffi pour apprendre à tout le monde ce que personne n'ignorait ; et cette lecture, qui a duré plus de deux heures, n'a produit qu'un assez médiocre effet. La chambre était nombreuse ; elle s'est montrée attentive ; mais d'un bout à l'autre, silencieuse et froide. Au surplus l'œuvre, pris à part, pourrait expliquer cette réserve ; il y a de la clarté dans l'exposé des diverses opinions, de l'ordre, une certaine facilité d'argumentation ; d'ailleurs on n'y distingue rien de neuf. Ces idées là ont été développées par des orateurs plus passionnés et plus éloquens. En un mot, ce long et fastidieux rapport ne semble pas avoir la prétention de s'élever beaucoup au-dessus du médiocre ; c'est une justice qu'il faut rendre à l'œuvre de M. Mounier.

Tout le système de la commission est dans l'article 2, qu'elle a refait en entier ; car les amendemens portent sur les forts détachés et sur l'enceinte bastionnée. Les ouvrages avancés auraient pour points principaux : Saint-Denis, Charenton, les hauteurs d'Ivry et le Mont-Valérien. L'enceinte bastionnée serait remplacée par une espèce de retranchement assez inoffensif difficile à définir, et que la commission appelle une *enceinte de sûreté*. Ainsi la commission restreint le système des forts et change complètement le système de défense par un obstacle continu. Les autres amendemens ne sont qu'accessoiries. Il est clair que le nouvel ordre de travaux changerait les dispositions financières votées par la chambre des députés. (*Journal des Débats*.)

BELGIQUE. — Bruxelles, 17 mars.

Nous apprenons que par une décision récente du cabinet des Tuileries, tous les officiers français encore au service de la Bel-